

Amonis

Optimal Pension Comfort

Pension Libre Complémentaire sociale

Vivez à 100% aujourd'hui et demain...



Flexibilité
Double avantage fiscal
Rendement élevé

La Pension Libre Complémentaire (PLCI) Sociale permet de vous constituer un capital pension sur mesure, aux conditions fiscales avantageuses du 2^e pilier des pensions, tout en vous offrant une sécurité financière pendant votre carrière.

Double avantage fiscal

Fiscalité la plus avantageuse

Jusqu'à 4.440,43¹ euros déductibles chaque année.

La cotisation PLCI est déduite de la tranche supérieure de vos revenus. Vous réalisez ainsi une économie fiscale au taux d'imposition le plus élevé : 54% (taxes communales incluses : 8% en moyenne) à partir d'un revenu annuel de 46.440 euros.

Moins de cotisations sociales

La diminution de votre revenu imposable fait diminuer la base de calcul de vos cotisations sociales d'indépendant. Soit jusqu'à 20,5% d'avantages en plus.

À la prise de votre pension, votre capital bénéficiera du régime fiscal particulièrement avantageux de la rente fictive.

La PLC est cumulable avec l'assurance groupe, l'engagement individuel de pension, l'épargne à long terme et l'épargne pension. ••

Grâce aux avantages (para-)fiscaux, vous pouvez récupérer jusqu'à 62% de vos cotisations !

Rendement

Un intérêt de base élevé

1,2% d'intérêt de base en 2023, éventuellement augmenté d'une participation bénéficiaire.

Amonis est un OFP – Organisme de Financement de Pensions – qui ne doit rémunérer ni actionnaires ni intermédiaires externes et peut donc redistribuer à ses affiliés l'ensemble de ses bénéfices.

L'absence de frais de gestion et les frais d'entrée limités augmentent la rentabilité de votre épargne.

3,32% de rendement annuel net octroyé en moyenne sur les 15 dernières années

Astuce pour un rendement optimal :

Verser chaque année votre cotisation en janvier plutôt qu'en décembre vous permet d'accélérer la constitution de votre capital pension. ••

¹ Montant 2023

Contact

Appelez gratuitement le **0800 96 113** ou écrivez à **info@amonis.be** - **www.amonis.be**

Flexibilité

Une épargne sur mesure

Vous choisissez chaque année le montant que vous voulez verser, jusqu'à **maximum 9,4% de votre revenu de référence**, plafonné à 47.238 euros.

Jusqu'à 4.440,43¹ euros par an

Vous versez quand cela vous arrange le mieux. Pensez-y : plus vous versez tôt dans l'année, plus vite vos versements bénéficient du rendement.

Quel revenu de référence en 2023 ?

Salariés et fonctionnaires conventionnés: votre revenu net imposable de l'année 2023.

Indépendants: votre revenu net imposable de 2020, après indexation et après déduction de vos frais professionnels et de vos cotisations sociales².

La PLC sociale est accessible à l'ensemble des professions libérales :

- **indépendants** à titre principal ou complémentaire, en nom propre ou en société, et leurs **conjoint aidants**;
- **salariés** ou **fonctionnaires** s'ils sont prestataires de soins **conventionnés**. ••

Garanties

Également pendant la carrière

En plus du volet pension, les couvertures de solidarité vous apportent, ainsi qu'à vos proches, une sécurité financière pendant votre carrière.

- **Invalidité** : Amonis verse vos cotisations de pension à votre place, pour chaque année d'invalidité, et ce jusqu'à votre âge légal de pension.
- **Maternité** : en cas de naissance, Amonis verse 442,50 euros bruts sur votre compte bancaire et une cotisation unique sur votre compte pension.
- **Décès prématuré** : Amonis verse une pension de survie supplémentaire à vos proches. Ce supplément s'ajoutera au montant de votre épargne.
- **Dépendance après la pension** : une rente mensuelle s'ajoutera à votre pension afin de pouvoir faire appel à l'aide d'un tiers. ••

¹ Montant 2023.

² Vous trouverez ce montant sur votre avertissement extrait de rôle 2020.

Faites confiance à Amonis et profitez de la vie

Plus grand fonds de pension de Belgique pour indépendants et professions libérales, Amonis met plus de 50 ans d'expérience au service de ses membres.

Plus de 28.500 membres lui confient actuellement la gestion de leurs avantages sociaux INAMI ou de leur PLCI, pour un patrimoine de plus de 2 milliards d'euros.

Spécialiste du 2^e pilier des pensions, Amonis adopte une approche personnalisée et examine chaque situation individuellement, de façon à offrir les services les mieux adaptés aux besoins de chacun. Aucun intermédiaire externe ne peut vendre les contrats d'Amonis. ••

More than
50
years

Notre professionnalisme reconnu

Élu meilleur fonds de pension belge

- 2010, 2012, 2015, 2016 et 2017 : World Finance Award
- 2001, 2003, 2006, 2010, 2014 et 2016 : IPE Award (Investment & Pensions Europe)
- 2018, 2020, 2021 : IPE Award dans la catégorie Risk Management
- 2020 et 2022 : IPE Award dans la catégorie Active Management



Contact

Appelez gratuitement le **0800/96.113** ou écrivez à **info@amonis.be** - **www.amonis.be**